**Compte rendu de l’assemblée générale de l’association relaxorail, du 17 février 2014.**

**Présents en qualité de membres :**

BARBET SYLVIE. BERTELOOT ARMELLE. BOURDON LYDIE.BRUNELLE LAETITIA. BULTHE BEATRICE CHOCHOY YVES MARIE.DELFOSSE MURIEL. HENNION SEBASTIEN. LEFRERE MARIE-ELIANE. LYSEK CELINE. SIMON BASSELIN MARIE-CHRISTINE. VILERS PHILIPPE. VISEUR ANGELIQUE

**Présents en qualité de membres du conseil d’administration**

MASSIET CAROLINE. BAERT JEAN-PIERRE

**Présents en qualité de membre du bureau**

GUYO LUDOVIC Trésorier du CER

DESMARESCAUX FRANCK Animateur CER.

**Point à l’ordre du jour.**

* *Accueil des participants. Remise du cadeau de bienvenu par le CER.*

Chaque adhérent présent a reçu le cadeau de bienvenue offert par le CER.

Pour tous les autres, actuels et futurs, ils le recevront lors des prochaines séances de yoga.

* ***Retour sur les premières séances de yoga***

Jean pierre remercie les participants et la présence du CER, qui est le principal financeur et soutien de notre association.

Il rappelle brièvement la genèse de l’association :

**Premier sondage en septembre 2013**, parmi les personnels de la DRH puis organisation de quelques séances de relaxation qui ont donné entière satisfaction.

**Deuxième sondage en octobre 2013** parmi l’ensemble des personnels de « Perspective » (600). Plus d’une centaine s’est dit intéressée par le yoga, la relaxation, ou la sophrologie.

**La demande est bien là**, nous avons donc organisé une première réunion le 19 novembre 2013, plus de 50 personnes y ont participé. A l’issue de la réunion, nous avons décidé de créer une association d’entreprise.

L’association a été reconnue le 27 décembre 2013 par la préfecture et par le bureau du CER de décembre.

Le CER nous a versé la somme de 800 euros au titre d’une subvention de départ, comme pour toute nouvelle association cheminote.

Début janvier 2014, nous avons lancé les bulletins d’adhésions et invité la centaine de personnes intéressées à participer à une séance de yoga dite de découverte. Nous avons tout d’abord réservé les salles deux jours par semaine en raison de deux séances par journée (12H 13h, 13H 14H)

Seule la séance du mardi de 12H à 13H correspond au besoin et aux disponibilités des Adhérents. Le jeudi sera consacré aux séances de relaxation libre.

A ce jour, l’association est composée de plus de quarante adhérents tous pratiquant le yoga.

L’association va proposer prochainement des séances de sophrologie et de relaxation libre.

* ***Présentation du blog « relaxorail.over-blog.com »***
* **Présentation du site de réservation et de paiement en ligne.**

La communication est importante dans toutes les structures associatives notamment, c’est pourquoi Jean-Pierre remercie Caroline pour la création du blog et de son enrichissement en termes d’articles et de conseils. L’association Relaxorail se veut être démocratique et transparente dans sa gestion.

Caroline, rappelle l’importance de s’inscrire bien en amont, afin d’approcher le nombre de 20 participants par séance. Car en dessous de ce nombre, c’est l’association qui prend en charge la différence financière.

Le blog permet aussi à tous les adhérents de suivre le nombre d’inscrits pour une séance donnée et de la payer en ligne grâce au site Leetchi.com. Pour faciliter la prise en main des inscriptions et des paiements, un mode d’emploi sera envoyé à tous.

Le budget de l’association n’est pas extensible et c’est le bien des adhérents. Il est de la responsabilité de tous de s’inscrire aux séances et de payer la séance en ligne de préférence. Nous comprenons l’hésitation de certains, mais pour la tenue de la trésorerie cette méthode est la meilleure pour le moment.

* **Discussion et vote des statuts.**
* **Discussion et vote du règlement intérieur.**

Les statuts, que tous les adhérents ont reçus, sont disponibles sur le blog. Ils sont constitués d’articles obligatoires et où préconisés par la préfecture.

**L’article 5 point B, pose problème aux adhérents qui ne dépendent pas du CER Nord pas de Calais.**

Cet article est obligatoire par le code du travail. En effet les activités sociales doivent être de préférences ouvertes aux cheminots, aux ayants droit et aux retraités. Par préférences, cela n’exclut pas les non-cheminots et à fortiori les cheminots des autres CER, dans la mesure où ils ne dépassent pas les 20% des adhérents.

D’où l’article 6 qui précise : Pour faire partie de l’association, il faut être coopté par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d’admission présentées.

Les autres articles des statuts non pas fait l’objet de discussion, les statuts sont approuvés.

**Concernant le règlement intérieur, comme pour les statuts il respecte les préconisations de la préfecture**.

**L’article 7 précise les modalités de report à la hauteur de 4 séances.**

Les séances de yoga étant essentiellement organisées pendant la coupure du midi, nous comprenons qu’un événement de dernière minute (une réunion se prolonge, un déplacement non prévu, mais aussi une maladie ou une absence pour raison personnelle) empêche de participer à la séance.

**L’article 9 est important dans notre organisation le jour des séances.**

Tout d’abord il faut accueillir Carole et lui permettre de se garer dans le parking de Perspective.

Ensuite, si les salles sont réservées par jean pierre, il est souvent nécessaire de les préparer (bouger les tables et les chaises), et de la remettre comme nous l’avons trouvé avant la séance.

Enfin prendre la fiche des inscriptions, pointer les absences et percevoir les paiements des séances quand celles-ci n’ont pas réglées en ligne.

Pour ces trois missions nous désigneront avant chaque séance, un chef de file volontaire.

**Le règlement intérieur, n’a pas fait l’objet de discussion importante, il est adopté à l’unanimité.**

* **Présentation des candidatures du bureau de l’association.**

Au jour de notre AG, peu de questionnaire nous ont été remontés et ceux reçu pas analysés. Nous ferons une nouvelle relance et les résultats seront adressés à tous.

* **Actions 2014.**

La demande de subvention CER 2014 est remise ce jour au trésorier du CER. Nous avons en projet plusieurs actions comme : Art-thérapie, la médecine chinoise, Tai-chi –Qui Gong, Les huiles essentielles, La dédiasse du livres « spécial yoga pour les enfants, la philosophie.

Nous réfléchissons à une sortie en partenariat avec le CER à l’automne prochain.

 Fin de séance 13 h00

Jean Pierre Baert